



PLAN DE SOBRIETE COMMUNAL

La collectivité a mis en œuvre un plan de sobriété actuellement en vigueur pour répondre aux objectifs du Plan National de sobriété énergétique proposé par le Gouvernement. Il répond aux objectifs du Plan National de réduire de 10% les consommations énergétiques au cours des 2 prochaines années.

Cette démarche de sobriété énergétique permet de contenir les coûts de l'énergie pour la collectivité, participer à l'effort collectif pour limiter les tensions et les risques de coupure sur le réseau et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

1- CHAUFFAGE

1°C de réduction de température = 7% d'énergie consommée en moins

Saison de chauffe :

la saison de chauffe est fixée du 15 octobre au 15 avril.

La saison peut éventuellement être adaptée selon la rigueur climatique

Consignes de chauffage :

- Bâtiments administratifs, associatifs, écoles, Avel Vor : Régulation à 19°C
- Maison de l'Enfance, régulation à 20°C

Préchauffages limités

Usage de chauffages individuels limité aux cas pour lesquels le système de chauffage en place est dans l'incapacité d'atteindre 19°C

- Gymnases/activités sportives :
 - o 14°C sur les périodes d'occupation club/loisirs
 - o 18°C pour les activités douces (gym, yoga etc)
 - o Respect des températures imposées par la ligue dans le cas de compétitions
 - o Hors gel sur occupations scolaires (= pas de chauffage)

Principe de relance de chauffage (temporisation 1 h) privilégié pour les occupations à la demande sans récurrence et les équipements sportifs.

- Bâtiments inoccupés :
 - o 13°C pour une inoccupation jusqu'à 48 h
 - o 7°C pour une inoccupation supérieure (hors gel)

Eau chaude sanitaire :

Arrêt de la production lorsque l'usage ne le justifie pas.

2- CREATION D'UN COMITE DE SOBRIETE ENERGETIQUE

Ce comité composé d'un référent par bâtiment communal et d'élus a pour vocation :

- De suivre les consommations
- D'apporter des réponses concertées aux agents et usagers,
- D'évaluer l'efficacité du plan et de l'ajuster au besoin
- De proposer un programme d'actions en direction des agents et usagers des bâtiments
- De réfléchir à une utilisation des locaux communaux répondant aux enjeux de sobriété

3- MOBILISER, RESPONSABILISER LES AGENTS ET USAGERS DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Information des agents et usagers des équipements sur les enjeux de sobriété et les mesures en vigueur.

- Sensibilisation aux consommations responsables et au gaspillage énergétique :
 - o Affichage dans les équipements municipaux
 - o Ateliers dédiés aux agents
 - o Ateliers dédiés aux associations

- Recherche avec les usagers de solutions d'optimisation d'occupation des locaux

- Formation des agents techniques

4- GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

Les services techniques poursuivent leurs efforts de conduite et d'optimisation énergétique sur les équipements communaux à travers :

- La reprise de toutes les programmations horaires de chauffage au plus juste en tenant compte de l'usage des espaces (sportif ou non).
- La limite des préchauffes
- L'optimisation des réduits de température
- Le passage des ventilations sur horloge pour un fonctionnement à l'occupation.
- Optimisation des chaînes de régulation en place
- Actions d'optimisation des conduites de chauffage sur les bâtiments les plus énergivores : Maison de l'Enfance, Groupe Scolaire Goarem Goz, Mairie ; Groupe Scolaire Keravel

Une enveloppe d'investissement « sobriété » est élaborée en vue d'améliorer les équipements et organes de régulation en place, d'acquérir des outils de suivi et de contrôle et d'optimiser l'éclairage.